



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/025**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 84, quai de la Garonne sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n°5141 et en vue de l'implantation d'une activité de préparation et réparation de conteneurs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRAILER ET CONTAINER SERVICE INDUSTRIE (TCSI), 765 chemin du Littoral – 13016 MARSEILLE, SIREN n°315 510 109 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TCSI ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-180 portant sur la dépendance susvisée le 28/03/2023.

Description de la dépendance : Une surface de hangar d'une superficie de 1 413,58 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/10/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-180 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.